

DE L'ANCIEN PRESBYTERE - - A L'IMMEUBLE "LE CLOS DE LA CURE"

Ce texte n'a pu être rédigé que grâce aux renseignements puisés dans le livre de Monsieur Félix CROSET, maire honoraire défunt de la Commune de Beaumont. De précieux renseignements complémentaires m'ont été fournis par Monsieur André BERTHERAT-PACCARD, Maire, Monsieur Emile THIERSTEIN, Adjoint, et Monsieur Dominique BLANC, je les en remercie très sincèrement.

Entrons donc dans le vif du sujet : il faut savoir qu'aussi loin que l'on puisse remonter, il apparaît que le territoire de Beaumont était rattaché à l'Allobrogie ainsi que Genève, sa capitale géographique dont il dépendait. On prétend que des vestiges romains (médailles et pièces à l'effigie de Claude et de Néron) ont été retrouvés au village de Jussy. Quant à la paroisse Saint-Etienne de Beaumont, on pense qu'un lieu de prière y existait aux alentours des années 420. Mais les documents officiels attestant de l'existence de la paroisse remontent aux années 1530-1535 avant l'occupation bernoise du Baillage de Ternier 1536-1567), lesquels bernois obligèrent la population à se convertir au protestantisme.

Par contre, les paroissiens de Jussy et du Châble, ainsi que ceux de Présilly, dépendant du Comté du Genevois, restèrent catholiques et se rendaient sans doute à la Chartreuse de Pomier pour accomplir leurs dévotions. La reconversion des paroissiens de Beaumont ne s'effectua qu'au début du 17^{ème} siècle.

Le village s'était appelé successivement Bellusmons, Belmonte puis Belmont alors que le Seigneur de la Paroisse est Thomas II de Menthon. Le Salève, montagne proche s'appelle Salèvio. C'est une montagne faite de schistes de la période glaciaire et l'on craint ses éboulements.

Au fil des ans, on parle de l'Eglise, du clocher, des cloches mais très peu du presbytère si ce n'est pour dire qu'il s'agit d'une vieille bâtisse ayant connu bien des aléas ; le logement du prêtre est insuffisant (une chambre - une cuisine) et se présente dans un état lamentable. Il est racheté au cours du 18^{ème} siècle par le révérend DUBORJAL, puis décrété bien national sous la révolution, il sera vendu en 1795, le pauvre curé qui n'avait pas prêté serment ayant dû émigrer.

Avec la Restauration, le problème de la Cure et de sa réfection refait surface. En 1824, un devis est établi et il se monte à 2 272,87 livres (nous sommes sous régime Sarde). C'est à un géomètre nommé BOIMOND qu'il appartient de présenter des plans. Les matériaux de démolition seront vendus aux enchères et c'est à Jean DUBOSSON de Beaumont qu'ont été adjugés les travaux. Dès 1827, les déboires commencent. Les tuiles employées laissent passer le vent du Sud et la pluie, laquelle glisse sous les tuiles et reflue vers l'intérieur. Diverses solutions sont proposées et le conseil paroissial émet des doutes sur la réception des travaux faite par BOIMOND. Malgré de multiples discussions, rien ne s'arrange et les maîtres d'oeuvre ne veulent pas couvrir le coût de la réfection de la toiture. Finalement, on replace les liteaux de façon plus rapprochée (3 pouces au lieu de 4) et l'on recouvre de chaume la partie exposée aux vents et à la pluie. Entre temps, le maçon Ignace Neveu de Neydens refait le mur de soutènement ainsi que la clôture du jardin de la cure côté couchant.

De nouveau en 1865, le Conseil Municipal (la Savoie a été rattachée à la France par plébiscite en 1860) est dans l'obligation d'envisager la réfection de la toiture. La chaume

sera enfin remplacée par l'ardoise venant de Saint-Julien-de-Maurienne et c'est le scieur DELMONTEX de Genève qui exécutera les travaux. En 1876, le perron et l'escalier d'accès au jardin se sont écroulés. C'est l'architecte Thuillard qui s'occupe d'estimer les travaux qui sont confiés au maçon BONTHEON.

Quelques années plus tard (en 1904), c'est la séparation des pouvoirs entre le Clergé et l'Etat et si les communes ont la charge de superviser la gestion des biens des paroisses (l'Eglise et ses dépendances), il leur appartient, cela tombe sous le sens, d'en assumer les frais d'entretien. Dès lors, des baux emphytéotiques d'une durée de 55 ans et ne donnant lieu à aucune perception d'espèces, lient les prêtres et la commune. Ils concernent la cure et son jardin (voir fac-similé en exergue).

A partir du début du siècle, les prêtres qui se succèdent à Beaumont sont :

- 1910 : Alfred GOJON

- 1929 : Rémi DUPARC (ce dernier, très dynamique, après avoir achevé la restauration de l'Eglise, achètera en 1931, au chef-lieu, une maison construite sur deux niveaux dite "chez la Nanet" qu'il transformera en salle paroissiale. Des soirées y seront données par une association de jeunes filles appelée très joliment "Les Pâquerettes". En mai 1941, une soirée littéraire est même organisée dans cette salle au profit de l'Oeuvre du Colis aux Prisonniers. Le curé DUPARC décède en mai 1947 et ses héritiers (il n'y a pas de petits profits) vendront cette maison.

Avec l'abbé MOLLARD, en automne 1947, c'est un jeune prêtre qui arrive à Beaumont dans cette période d'immédiate après-guerre. Il fera l'unanimité auprès des jeunes et des familles et redonnera force et vigueur aux assemblées paroissiales. Les curés SIMON, BIBOLLET et BAUD lui succéderont. Malgré tous ces jeunes prêtres, la cure évoluera peu. Le toit de l'église est refait en ardoises en 1964, celui de la cure ne sera que partiellement restauré quelques années plus tard; mais le bâtiment reste ancien et il faudrait tout reprendre pour en faire une bâtisse correcte. Le chauffage central au fuel ne sera installé que dans les années 1980.

Ces années seront celles du Père Amédée ANTHONIOZ, qui de la paroisse de Beaumont verra son sacerdoce s'étendre à celles de Présilly, Feigères et Neydens, la pénurie des vocations ne permettant pas l'installation de nouveaux titulaires dans ces communautés chrétiennes. Le temps qui passe n'arrange rien et l'état de la cure est de plus en plus inquiétant. Le Père Amédée se contente de peu, mais on lui doit l'aménagement d'un logis plus confortable lui permettant de recevoir ses fidèles pour les entretiens particuliers que ces derniers sollicitent.

C'est à l'aube des années 1990 que se présente l'occasion de loger enfin notre curé selon les normes en usage en cette fin de siècle. Une société de logements sociaux -l'OPAC- propose la construction de 15 appartements sur l'emplacement de la cure, de la grange "Locatelli" ainsi que du jardin. Il est bien entendu que le Père Amédée disposera d'un appartement confortable avec chauffage au gaz, d'un bureau et d'une salle de réunion.

Nous rappellerons pour mémoire qu'une "levée de boucliers" accompagne les premiers travaux de démolition. Enfin, l'immeuble "Le Clos de la Cure" sort de terre et il sera prêt à recevoir des occupants très prochainement.

Notre prêtre sera enfin bien logé et la commune offrira des possibilités de logement à prix raisonnables à de nombreux foyers. Un centre d'animation se créera ainsi à Beaumont qui renaîtra autour de son clocher car nous espérons bien que de nombreux jeunes viendront s'installer dans cet immeuble.

SOUS-PRÉ

est O. de la

067 0.405



Mairie de Beaumont
(Haut-Jura)



Bail de location de l'ancien

1^{er} au mil meuf cont terre et le vigneron
il a été convenu, sauf approbation de M.
le Maire de la Haute-Jurie.

1^{er} Contre M. Legrain, député, ministre de
cette cathédrale à Beaumont, d'une part;

2^o M. Girard, fermier, actuellement en la
qualité de Maire de la commune de Beaumont
et pour le compte de celle-ci, en vertu de la
délégation du Conseil municipal en date
du 13 avril 1913, d'autre part.

M. Girard d'avis, en la qualité de Maire
par ses présentes a baillé à loyer à M. Legrain
dépensé, acceptant.

Une maison de terre ancien presbytère et
un appartement comprenant jardin et cour.

Le bail aura une durée de deux ans et
conviendra à partir du 1^{er} mai 1913, au
faute de dette biennale en faveur des deux
parties.

Le bail sera écrit de plein droit en cas de
désir au de départ du preneur.

M. Legrain payera à la Mairie de Beaumont
municipal, avant le premier septembre de chaque
année la somme de cinquante francs de taxe
égale à sa charge les impositions de toute

1913

rationnement est immuable, ainsi que l'assure
et les réparations locatives.
Soit on double original à Beaumont le
jour, moi et en que celui
de Beaumont

M. Legrain

Après avoir
du 1^{er} mai à 1913 et les
autres du 1^{er} septembre
provisoire à la préfecture après
Empisément

Amey le 11 Juin 1913



Le Maire
DE BEAUMONT

0297-032
xx

24 17

à son meuf Juin 1913 pour 204.
puviale curé.

P.

19
163
378
2011